

Rapport de la Commission  
du 14 mars 2013

---

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA  
MUNICIPALITE NO 39 2011-2016 CONCERNANT LA DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE  
REMPACEMENT DES INFRASTRUCTURES ET L'AMÉNAGEMENT DE SURFACES  
DE LA GRAND-RUE, DE L'AVENUE CHÂTELAIN ET DU BAS DE L'AVENUE DE LA  
GARE AINSI QUE POUR LE PARKING PROVISOIRE

Madame la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie les jeudi 7 février et mardi 5 mars 2013 à 20.00 à la salle  
Chinet de la Maison de Ville.

Etaient présents : MM. *Jean-Claude Bédert (président) [excusé le 7 février et  
remplacé par Christian Hochstrasser ce jour-là]  
Christian Hay (rapporteur)  
Michel Ansermoz  
Patrick Bréchon  
Nicolas Mivelaz (excusé le 5 mars 2013)  
Jürg Schmutz  
Carmelo Nicolo*

MM. Jean-Noel Goel, Syndic, Cédric Echenard, Municipal et Serge Gambarasi, ont assisté  
à la séance du 7 février et ont apporté tous les éclaircissements souhaités. MM. Cédric  
Echenard, Municipal, Serge Gambarasi, Pierre Niggli et Ruffin ont en outre assisté à la  
séance du 5 mars. Ils en sont ici remerciés.

Christian Hochstrasser, en remplacement de Jean-Claude Bédert, préside la commission  
ad hoc lors de la séance du 7 février 2013.

## 1. Préambule

La séance du 7 février s'est déroulée en présence de la CoFin, ce qui permettait aux  
représentants de la Municipalité de présenter le même tour d'horizon aux deux  
commissions en même temps.

En préalable, la Municipalité présente un tour d'horizon de l'état des décisions prises au fil  
du temps par les autorités de la Commune (préavis 28/2007, 86 et 94/2011). Par rapport  
aux informations récentes, l'Avenue Châtelain ne sera plus bidirectionnelle pour les  
véhicules motorisés, le sens gare-lac n'étant ouvert qu'aux deux roues non-motorisés.  
L'autre changement préserve le terrain de football pour les juniors, et reporte aux alentours  
du Cabinet Bleu les places de parc supplémentaires. Par ailleurs la Promenade John  
Berney sera fermée côté Genève (et sera donc sans issue), ce qui éliminera le trafic de  
transit. Tous les véhicules parqués autour du terrain de football et vers le Château suivront  
un chemin unique pour sortir de leur parking (via la place de l'Industrie). Les places en épi  
entre le giratoire de l'avenue de la Gare et le futur giratoire de l'avenue Châtelain seront  
conservées au moins jusqu'à la fin des travaux.

La circulation durant les travaux de la Grand Rue sera limitée en sens unique depuis  
Genève ; les véhicules venant de Lausanne monteront vers la Route de l'Étraz.

Rapport de la Commission  
du 14 mars 2013

---

L'adjudication des travaux est opérée à la mi-février, et ne sera communiquée à la population par une séance d'information qu'après l'échéance du délai référendaire relatif au présent préavis. La seconde séance de la Commission a permis de constater la diversité des offres reçues (5).

La durée totale des travaux devrait porter de 18 à 24 mois.

## **2. Descriptifs des travaux et concept d'aménagement**

La Commission passe en revue les différents points du préavis et relève les compléments d'information suivants :

Eaux – À titre exceptionnel, le préavis du SIDERE s'engage à prendre en charge les frais d'introduction jusqu'au point d'entrée dans les maisons – une décision sur le préavis portant sur un budget de 850'000 Frs est attendue pour le 20 mars 2013.

Gaz – Les Services Industriels de Lausanne sont maintenant chargés de l'entretien du réseau le propriétaire de celui-ci restant la Commune de Rolle.

Romande Énergie – l'alimentation électrique sera mise en souterrain ; un ou plusieurs brins de fibre optique sont en outre prévu(s) – un de ces brins pour Cablecom en remplacement du câble passant de grenier en grenier. Il est souhaité qu'un brin puisse être utilisé par un opérateur de téléphonie.

Swisscom a été interrogé à de nombreuses reprises depuis 2007 et confirme ne pas vouloir profiter de l'occasion pour rénover le câblage sous la Grand Rue. Ce câblage assez ancien permet néanmoins d'ajouter des câbles pour un transit au-travers de la Grand Rue.

### **2.1. Travaux en sous-sol et éclairage**

La Commission a été informée en détail au sujet des tuyaux pour les eaux claires, eaux usées, amenées de gaz, électricité et téléphone, leurs positionnements et profondeurs dans le sous-sol.

Le collecteur des eaux usées (le plus profond) sera positionné sous une des voies de circulation près du centre de la chaussée, le point bas de la Grand Rue se situant à la Ruelle des Halles à 2.80 m – 3.00 de profondeur.

L'expertise demandée en 2007 par la Commission ad hoc du préavis 28 a été reçue par la Commission (préavis 39) et a pu être étudiée par chaque commissaire. Elle avait porté sur 5 sondages qui ont démontré la diversité (surprenante) du sous-sol entre l'Est et l'Ouest de la Grand Rue. Un sondage avait été effectué vers la jonction Rue du Port / Place de La Harpe, et la Commission a pris note que lors des travaux effectués en 2012 à cet endroit les conditions ont été moins défavorables que ce que le rapport géotechnique aurait pu laisser entendre ; ceci en particulier en raison de l'absence d'eau.

La Commission a souhaité comprendre ce qui différencie les travaux qui ont été effectués l'an dernier et ont occasionné des dégâts à l'Église catholique, par rapport aux futurs travaux de la Grand Rue. A la Ruelle des Halles, les circonstances ont été particulières : profondeur et proximité de la façade sont deux caractéristiques que nous ne trouverons pas dans la Grand Rue (le point profond des tranchées sera le plus éloigné possible des façades).

L'éclairage public sera suspendu de façade à façade, mais légèrement baissé ; il n'est pas certain que l'alimentation puisse être assurée par le sol (montées en façades esthétiquement discutables).

Rapport de la Commission  
du 14 mars 2013

---

**2.2. Principes d'aménagement**

La Commission n'a pas de commentaire particulier à ce sujet.

**2.3. Principes de matérialisation**

Deux points ont retenu l'attention de la Commission et ont suscité des débats nourris : le revêtement des trottoirs, et la chaussée à caniveau central.

À la suite de la décision du Conseil Communal, approuvant le préavis 94/2011, les trottoirs seront recouverts en pierre naturelle (en place de ciment lavé comme prévu initialement). Ce changement a été adopté pour répondre à la préoccupation de certains recourants; il représente une dépense supplémentaire de près d'un million de Frs. La décision d'alors ne peut être remise en cause, toutefois se pose la question de l'origine du granit qui recouvrira nos trottoirs. La Commission s'est exprimée fermement pour que ce matériaux ne vienne pas des antipodes et présente une trace carbone raisonnable et responsable. La Commission a pris connaissance d'un courrier selon lequel l'entreprise adjudicataire s'engage à trouver un matériau correspondant aux exigences techniques et esthétiques dans une carrière européenne.

Le projet prévoyait une chaussée avec caniveau central à fente en acier inoxydable dans la longueur de la Grand Rue. En réponse à des doutes sur la solidité de cette solution, une solution satisfaisante a été proposée. Le profil avec une pente de quelques 2,5% aura au centre un caniveau monobloc « ACO » présentant une grille foncée en béton polymère au centre de la chaussée. Cette solution ne génère pas de plus-value. À noter que le profil en V de la Grand Rue devrait contribuer à limiter les dégâts lors d'inondations comme en 1996.

**2.4. Assurances (et risques dus aux vibrations)**

Des discussions nourries ont porté sur d'une part les vibrations durant les travaux (a) ainsi que les risques générés (et donc de l'assurance couvrant ces risques) (b), ainsi que sur les vibrations dues au passage de certains véhicules sur la nouvelle chaussée (c).

- (a) Les fouilles seront exécutées de manière traditionnelle (blindage bois ou palplanches légères) à l'exception d'un tronçon d'environ 30 m au droit de la ruelle des Halles. Au droit de ce tronçon, un pré-terrassement sera tout d'abord effectué sur environ 1 m à 1.30 m (de manière à limiter la hauteur de blindage). La fouille sera ensuite blindée avec un rideau de palplanches perdues (hauteur environ 3 à 4 m). Ces palplanches seront enfoncées avec un appareil limitant les vibrations au maximum.

Les fouilles seront remblayées dans la mesure du possible avec des matériaux limitant le compactage (ballast à béton, grave stabilisée). De plus, les matériaux seront mis en place par couche de plus faibles épaisseurs (environ 20 cm) de manière à limiter le compactage. Le compactage sera réalisé dans la mesure du possible avec des engins limitant les vibrations (rouleaux à roues).

- (b) Une assurance risque va être conclue en complément de la RC de la Commune. La prime est répartie entre la Commune, le SIDERE et Romande Énergie, la Commune portant la charge principale. Une couverture de 10 millions est ainsi conclue en responsabilité civile pour l'ensemble du chantier. Une couverture casco de 500'000 frs est en outre conclue dans la même démarche. L'adjudication n'ayant pas encore eu lieu, tous les détails n'ont pu être communiqués à la Commission.

Rapport de la Commission  
du 14 mars 2013

---

Toutefois les offres rentrées indiquent que le budget prévu pour la prime à charge de la Commune correspond à la réalité.

Pour que l'assurance puisse fonctionner, une expertise des bâtiments de la Grand Rue sera faite au fur et à mesure de l'avancée physique du chantier. L'expertise portera sur la façade et le premier local coté Grand Rue, bien entendu sur toute la hauteur du bâtiment. Des mesures de l'intensité des vibrations seront opérées au long des travaux.

- (c) Le préavis indique clairement –et c'est une constante depuis le préavis 28/2007- que le revêtement de la Grand Rue sera phonoabsorbant. Évidemment le passage de transports exceptionnels pourrait rester générateur de nuisances, celles-ci paraissant incompressibles.

**3. Aspects financiers**

La Commission ad hoc renvoie au rapport séparé établi par la Commission permanente des finances.

**4. Vœux de la Commission**

La Commission souhaite émettre deux vœux dont la prise en compte est attendue sans qu'il soit opportun d'amender le préavis Municipal :

- A. La Commission attache une grande importance à ce que la trace carbone du revêtement en pierre naturelle des trottoirs soit prise en compte, et demande à la Municipalité de spontanément faire rapport sur la suite de cette affaire.
- B. La Commission attache une grande importance au nombre de places de parking disponibles durant et après les travaux d'aménagement de la Grand Rue. Elle souhaite que la Municipalité fasse spontanément rapport sur la situation à la fin des travaux.

**Conclusion**

En conclusion, la Commission vous demande à l'unanimité des présents de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis no 39 de la Municipalité du 10 janvier 2013
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

**décide**

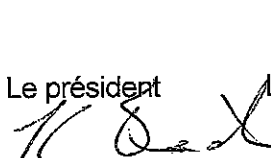
- a. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 14'890'300.- pour la réalisation des travaux de remplacement des infrastructures et des aménagements de surfaces de la Grand-rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ;
- b. d'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de CHF 14'890'300.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à activer sur le compte d'investissement du patrimoine administratif N°9141.53 « Réalisation des travaux de la Grand-rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare » ;

Rapport de la Commission  
du 14 mars 2013

---

- c. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts des travaux, y compris ceux du préavis 2006-2011/ N° 28 du 20 juin 2007, de la manière suivante :
- a. CHF 3'427'300.- à imputer au compte N°4600.5040.4 « réalisation des travaux de la Grand-rue, réseau EC/EU » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N° 9280.5 du bilan
  - b. CHF 1'362'700.- à imputer au compte N° 8300.5040.4 « Réalisation des travaux de la Grand-rue, remplacement du réseau de distribution de gaz » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N°9280.4 du bilan
  - c. CHF 1'209'950'.- à imputer au compte N° 4310.5090.1 « Réalisation des Travaux de la Grand-rue, remplacement de l'éclairage public et des raccordements privés » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N°9280.13 du bilan.
  - d. CHF 9'350'350.-soit le solde à imputer au compte N°4300.5010.14 et à amortir sur une période de 30 ans

Le président

  
Jean-Claude Bédert

Le rapporteur

  
Christian Hay

Rolle le 14 mars 2013